

Demande pour un accès enregistré à VZ Portail financier



Personne 1

Titre : Monsieur Madame Date de naissance : _____
Nom : _____ Prénom : _____
Rue : _____ Numéro : _____
NPA : _____ Lieu : _____
Pays : _____ Nationalité(s) : _____
E-mail : _____ Téléphone : _____

Personne 2

Titre : Monsieur Madame Date de naissance : _____
Nom : _____ Prénom : _____
Rue : _____ Numéro : _____
NPA : _____ Lieu : _____
Pays : _____ Nationalité(s) : _____
E-mail : _____ Téléphone : _____

(ci-après « client »)

L'exploitante de VZ Portail financier est VZ Banque de Dépôt SA (ci-après « banque »). Le client demande à la banque un droit d'accès pour la/les personne(s) mentionnée(s) ci-dessous (ci-après « utilisateur »).

1. Utilisateur

Personne 1 Personne 2

Droit d'accès pour des tiers (indiquer les données personnelles ci-après) :

Titre : Monsieur Madame Date de naissance : _____
Nom : _____ Prénom : _____
Rue : _____ Numéro : _____
NPA : _____ Lieu : _____
Pays : _____ Nationalité(s) : _____

2. Étendue du contrat

VZ Portail financier fournit à l'utilisateur un accès électronique aux prestations du Groupe VZ (sociétés suisses du groupe de VZ Holding SA) et des entreprises qui lui sont liées (désignées ci-après collectivement comme « VZ »).

Le client consent à l'activation sur VZ Portail financier des données de toutes les prestations actuelles et futures fournies au client. Le client reconnaît et accepte que l'utilisateur aura accès à tous les services du client qui ont été activés. Si le client souhaite des restrictions spécifiques à l'utilisateur en ce qui concerne les prestations, il peut contacter son conseiller.



3. Autorisation d'accès aux services bancaires (veuillez cocher votre choix)

L'utilisateur obtient les droits d'accès suivants pour les portefeuilles détenus de manière commune ou individuelle, actuels et futurs :

Simple droit de consultation

Trafic des paiements

Trafic des paiements et transactions sur titres

La personne 1 et la personne 2 se concèdent mutuellement les droits d'accès suivants pour tous leurs portefeuilles individuels, actuels et futurs (cela signifie que la personne 1 obtient des droits d'accès pour les services individuels de la personne 2 et inversement) :

Simple droit de consultation

Trafic des paiements

Trafic des paiements et transactions sur titres

Le client accorde au tiers les droits d'accès suivants pour tous les portefeuilles (cela signifie que la personne autorisée obtient les droits d'accès pour tous les services de la personne 1 / personne 2 / des relations communes) :

Simple droit de consultation

Trafic des paiements

Trafic des paiements et transactions sur titres

4. Confidentialité lors des transmissions via Internet

Le client est expressément rendu attentif au fait que la confidentialité des données n'est pas assurée hors des pages Internet signalées comme étant sécurisées et que l'exécution d'éventuels ordres reçus est expressément refusée.

5. Caractère contraignant des données hypothécaires

Le partenaire contractuel reconnaît que les données hypothécaires enregistrées sur VZ Portail financier n'ont pas de caractère juridiquement contraignant et servent exclusivement à des fins d'information. Il est possible que les données saisies ne correspondent pas aux conditions convenues, en particulier dans le cas d'ajustements des hypothèques.

Indépendamment des données hypothécaires publiées sur VZ Portail financier, les conditions hypothécaires convenues restent dans tous les cas juridiquement contraignantes.

6. Documents VZ

Les justificatifs de VZ (tels que p. ex. les avis de crédit, les rapports, etc.) sont mis à la disposition du client au format électronique sur VZ Portail financier. En sont exclus les documents qui ne sont pas disponibles électroniquement ou ceux pour lesquels l'envoi au format papier est exigé par la loi :

Le client souhaite également recevoir les documents fiscaux au format papier.

Le client souhaite également recevoir les rapports trimestriels relatifs à ses portefeuilles au format papier.

7. Dispositions spéciales

Pour le(s) compte(s) et/ou dépôts de titres pour lesquels il existe un mandat de gestion de fortune, l'utilisateur peut uniquement obtenir un droit de consultation.

Il incombe au client d'informer l'utilisateur du contenu du droit d'accès accordé par la présente demande et de s'assurer que l'utilisateur remplit toutes les obligations que lui impose la présente demande. Le client reconnaît par avance tous les actes effectués dans le cadre de la présente demande par l'utilisateur disposant des droits d'accès comme étant justes et juridiquement valables et donne entière décharge à VZ à cette fin.

Ce droit d'accès demeure en vigueur jusqu'à ce qu'une révocation écrite parvienne à la banque. La révocation d'une procuration limitée aux documents de signature du client déposés auprès de la banque n'entraîne pas automatiquement l'abrogation de ce droit d'accès ; cela nécessite au contraire une révocation écrite distincte. Le droit d'accès ainsi accordé ne prend pas fin en cas d'incapacité civile, de déclaration d'absence ou de décès du client.



8. Parties intégrantes du présent contrat

- Contrats avec VZ
- Conditions générales accès enregistré à VZ Portail financier
- Conditions générales de VZ
- Taxes boursières selon les conditions bancaires pour l'e-banking (consultables sur www.vzch.com)

Le client confirme avoir pris connaissance des conditions générales d'accès à VZ Portail financier et approuver leur contenu.

Date :	<input type="text"/>		
	<input type="text"/>		
Nom :	<input type="text"/>	Nom :	<input type="text"/>
Prénom :	<input type="text"/>	Prénom :	<input type="text"/>

